

**FORMATION OBLIGATOIRE LOI HOGUET :  
URBANISME REGLEMENTAIRE ET OPERATIONNEL**

<b>Objectifs :</b>	<b>Public visé :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et comprendre les règles d'urbanisme et les pratiques de l'urbanisme opérationnel</li> <li>- Savoir reconnaître les procédures d'évolution des documents d'urbanisme afin d'éviter les blocages administratifs</li> <li>- Connaître les nouvelles orientations légales en matière d'urbanisme et aborder les premiers effets / premières conséquences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.</li> <li>- Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.</li> <li>- Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.</li> </ul>
<b>Pré requis :</b>	<b>Profil animateur :</b>
Aucun pré requis	Formateur spécialisé intervenant pour le compte de la CCI Ariège
<b>Méthodes pédagogiques :</b>	<b>Evaluation :</b>
Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques	Ecrite et orale (Démarche qualité de la CCI) Attestation de stage délivrée en fin de formation
<b>Lieu :</b> IFCAP – Quartier Saint Antoine 09000 SAINT PAUL DE JARRAT <b>Durée :</b> 2 jours (14 heures) <b>Coût :</b> 560 € / personne <b>Effectif minimum :</b> 4 personnes minimum	

**PROGRAMME (\*)**

<p><b>1. <u>Les modifications apportées par la loi A.L.U.R :</u></b> La suppression du COS (quel impact pour quels projets, les procédures d'évolution...). Le coefficient de biotope. Le PLU Intercommunal. La réforme du SCOT. L'enquête publique.</p> <p><b>2. <u>Le document informatif :</u></b> Le certificat d'urbanisme A et B : procédure, compétence territoriale, portée juridique, instruction, délais, CU tacite, recours, sursis à statuer...</p> <p><b>3. <u>Les autorisations d'urbanisme :</u></b> Le certificat d'urbanisme - le permis d'aménager - le permis de construire - le permis de démolir- la déclaration préalable - le contentieux des autorisations d'urbanisme - la fiscalité de l'urbanisme - le cas particulier des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques.</p> <p><b>4. <u>La réforme de 2005 / 2007 :</u></b> La simplification et l'uniformisation des procédures, le champ d'application des autorisations Réforme de la fiscalité de l'urbanisme. Réglementation du droit de construire : Servitudes d'urbanisme - règlement national d'urbanisme - plans d'occupation des sols - plans locaux d'urbanisme - zone d'aménagement concerté - règles locales d'urbanisme - cartes communales - servitudes d'utilité publique - servitudes de droit privé. Le contentieux du permis de construire et des autres autorisations d'occupation du sol (le contentieux administratif de la légalité, le contentieux judiciaire). Le lotisseur (déclaration préalable ou permis d'aménager ?).</p>
---

(\*) Ce programme a été établi selon les objectifs validés avec l'entreprise.